INITIALES DU PRÉFET
86
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Quatre cent sixième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 27 avril 2016, à 19 h 30.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Georges St-Louis
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe à la direction	Mme Louise Beaudoin
Aménagiste	M. Philippe LeBel
Coordonnatrice	Mme Dominique Desautels
Chargée de projet en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Coordonnateur équipements récréotouristiques et au développement des loisirs	M. Sylvain Valiquette
Contrôleur financier	Mme Audrey Picard
Conseiller au développement économique secteur commerce et service	M. Alain Blanchet

INVITÉ

Roy, Desrochers, Lambert	M. Joël Minville

Un citoyen est présent dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2016-04-9499
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2016-04-9500
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2016

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2016, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2016 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose le procès-verbal du comité administratif du 13 avril 2016.

INITIALES DU PRÉFET

87

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

INVITÉ

2016-04-9501
APPROBATION DE LA DÉMARCHE EFFECTUÉE CONCERNANT LA NOUVELLE NORME COMPTABLE SP3260

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux devront appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT ;

CONSIDÉRANT que tous les immeubles appartenant à la Municipalité régionale de comté des Sources ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes :

- Numéro de matricule, adresse de l'immeuble, utilisation actuelle et antérieure, date d'acquisition et zonage;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de documents a été effectuée par le département de comptabilité pour chacun des immeubles détenus afin de déterminer l'existence possible d'avis, de correspondance ou d'évaluation d'expert aux fins de trouver des sites de contamination potentiels parmi les propriétés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que suite aux recherches menées, aucun document faisant état d'une contamination possible a été recensé ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources approuve la démarche du département de comptabilité aux fins de recenser la documentation pour chacun des immeubles détenus par la MRC des Sources par rapport à l'existence de sites potentiellement contaminés ;

QUE le conseil de la MRC des Sources approuve la liste des immeubles indiquant l'utilisation actuelle et antérieure, datée du 31 décembre 2015 et conclue que la MRC des Sources n'a pas de site potentiellement contaminé.

Adoptée.

2016-04-9502
RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2015 – MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers de la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2015 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par M. Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Joël Minville des états financiers à la séance ordinaire du 27 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

Formules Municipales - no 5614-Pfst (FLA 793)

QUE le rapport financier pour l'année 2015 et le rapport du vérificateur de la Municipalité régionale de comté des Sources soient et sont approuvés.

Adoptée.

RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2015 – CLD DES SOURCES

M. Joël Minville, de la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, présente les états financiers du CLD des Sources pour l'année 2015.

2016-04-9503
RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2015 – SITE D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos pour l'année 2015 par la firme Roy, Desrochers, Lambert, comptables agréés, représentée par M. Joël Minville;

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par M. Joël Minville des états financiers à la séance ordinaire du 27 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le rapport financier pour l'année 2015 et le rapport du vérificateur du site d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos soient et sont approuvés.

Adoptée.

DEMANDE DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – avril et mai 2016

Le calendrier des rencontres pour les mois d'avril et de mai 2016 est remis aux membres du conseil. Ceux-ci sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

M. Hugues Grimard rappelle l'importante rencontre pour la présentation du diagnostic de la Table des MRC de l'Estrie qui se tiendra le mercredi 4 mai 2016, à 18 h.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

2016-04-9504
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD – FERMETURE CAISSES DESJARDINS

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 2016-04-067 de la MRC de la Haute-Côte-Nord concernant un appui relativement à la fermeture des Caisses Desjardins de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. René Perreault

INITIALES DU PRÉFET
89
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

QUE les membres du conseil de la MRC des Sources appuient la résolution de la MRC de la Haute-Côte-Nord qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord a signifié aux municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer qu'elle fermait les centres de services de ces municipalités pour concentrer ses activités au centre de Forestville;

CONSIDÉRANT que le Mouvement coopératif Desjardins s'est développé à partir des régions et des communautés et qu'une telle décision va à l'encontre du développement de notre région;

CONSIDÉRANT que la mission première de Desjardins est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités;

CONSIDÉRANT que Desjardins ne peut abandonner une population qui lui a été fidèle pendant des années pour des impératifs financiers et monétaires;

CONSIDÉRANT que la région est prête à explorer des formules de collaboration pour assurer des services directs aux membres de Desjardins dans les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Jean-Roch Barbeau, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord exige que Desjardins conserve sa vocation première qui est de servir la population, en gardant un minimum de service dans les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer;

QU'il demande de rencontrer les instances de Desjardins afin de discuter et de trouver des solutions sur le maintien des services financiers réguliers dans ces trois municipalités;

QU'il demande l'appui de la FQM, de l'UMQ, du député de René-Lévesque, M. Martin Ouellet, de toutes les municipalités de la Côte-Nord ainsi que de toutes les MRC du Québec.

Adoptée.

Le conseiller M. Pierre Therrien s'abstient de prendre position pour cette résolution. Le conseiller M. Michel Plourde s'est exprimé contre l'adoption de cette résolution parce qu'il s'agit d'une entreprise privée.

FÉDÉRATION DES ACÉRICULTEURS DU QUÉBEC - APPUI DE LA MRC DES SOURCES POUR LE MAINTIEN DU CONTINGENTEMENT DANS L'INDUSTRIE ACÉRICOLE

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la MRC des Sources ne donnera pas suite à cette demande d'appui.

MRC MEMPHRÉMAGOG – TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION

Le préfet, M. Hugues Grimard, mentionne que la MRC des Sources ne donnera pas suite à cette demande d'appui.

CORRESPONDANCES - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

Formules Municipales - no 5614-Pfst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET

90

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT MONT-HAM

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, conformément à l'entente de gestion du Parc régional du Mont-Ham signée entre la Corporation du Mont-Ham et la MRC, dépose le rapport d'activités annuel 2015 de l'organisme Corporation de développement du Mont-Ham. Une couverture de presse exceptionnelle aura permis à la Corporation de constater une augmentation significative de la clientèle, autant en randonnée que pour les hébergements. En ce qui concerne les programmes d'activités, les randonnées de nuit, le camping au sommet et le nouveau festival « Montagne et musique » ont tous connu de beaux succès.

De plus, en 2015, la Corporation et la MRC ont été lauréats au Mérite MMQ et ont reçu le 1er prix, soit une bourse de 10 000 $, dans le cadre du mérite de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) en gestion de risques. Une mention d'honneur a également été décernée à la Corporation et à la MRC lors du «Gala reconnaissance des saines habitudes de vie» pour la révision de la tarification afin de favoriser l'accessibilité des familles au Parc régional du Mont-Ham.

M. Valiquette mentionne que tout le mérite de cette belle année revient à l'équipe des employés de la Corporation du Mont-Ham qui ont su s'adapter aux nouvelles réalités d'un parc régional et répondre aux besoins toujours grandissants de la clientèle.

ÉTATS FINANCIERS

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, dépose les états financiers pour l'exercice du 1er avril 2015 et se terminant le 31 décembre 2015, soit 9 mois d'activités. Le bilan est très positif, on constate une augmentation des revenus et un léger surplus à la fin de l'exercice. La dette diminue et l'augmentation des ventes est en constante progression depuis la prise en charge du parc régional par la MRC.

BUDGET 2016

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, dépose le budget 2016. Il mentionne que le parc régional est en attente de réponses aux demandes de subvention afin de prioriser les projets.

RAPPORT DE FRÉQUENTATION 2015

Le coordonnateur aux équipements récréotouristiques et au développement des loisirs, M. Sylvain Valiquette, mentionne que la fréquentation de l'année 2015 était de 25 960 clients, comparativement à 20 846 en 2014, soit une augmentation de plus de 24 %.

CENTRE TOURISTIQUE RÉGIONAL

Aucun sujet.

PISTE CYCLABLE

Aucun sujet.

LOISIRS

Aucun sujet.

INITIALES DU PRÉFET

91

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

TOURISME ET CULTURE
Aucun sujet.

COMMUNICATIONS
Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

RURALITÉ
Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL
Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2016-04-9505
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS RÉGIONAL
PROJET : Circuit Saveurs et Savoir-faire
PROMOTEUR : Comité touristique des Sources
(Projet FDT-2016-A)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2016-A Circuit Saveurs et Savoir-faire*, présenté par le Comité touristique des Sources dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement territorial de la MRC des Sources, répond à l'objectif *Mise en valeur du territoire et des communautés de la MRC*;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs de développement régionaux définis par l'Agenda 21, soit la *Diversification économique, l'Identité de la MRC* et le *Développement d'une identité favorisant la fierté locale*;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en répondant à l'objectif *Développer des activités événementielles et promotionnelles mettant en valeur les produits et les savoir-faire de la région*;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à consolider la place du Circuit Saveurs et Savoir-faire dans l'offre touristique et à augmenter son rayonnement au Québec;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 8 000 $ effectuée par le Comité touristique des Sources auprès du Fonds de développement du territoire – Fonds régional pour un projet totalisant 36 000 $;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Comité touristique des Sources au Fonds de développement du territoire – Fonds régional représente 22 % du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2016-A Circuit Saveurs et Savoir-faire* présenté par le Comité touristique des Sources pour un montant maximum de 8 000 $, ou correspondant à un apport maximal de 22 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Fonds de développement du territoire – Fonds régional 2016-2017;

Formules Municipales - no 5614-Ptst (FLA 793)

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (4 000 $) lors de l'adoption du projet
- 50 % (4 000 $) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (4 000 $) lors de l'adoption du projet
- 30 % (2 400 $) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (1 600 $) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2016-04-9506
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – FONDS RÉGIONAL
PROJET : Modification d'une passerelle accessible aux personnes à capacité physique restreinte ainsi qu'aux familles
PROMOTEUR : Corporation de développement de l'étang Burbank
(Projet FDT-2016-B)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que le projet *FDT-2016-B Modification d'une passerelle accessible aux personnes à capacité physique restreinte ainsi qu'aux familles*, présenté par la Corporation de développement de l'étang Burbank, répond à l'objectif *Mettre en valeur le territoire et les communautés de la MRC* de la Stratégie de développement territorial de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux finalités *Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables* et *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que l'étang Burbank est reconnu par la MRC des Sources comme un équipement récréotouristique régional;

CONSIDÉRANT que l'amélioration des infrastructures de l'étang Burbank permettra à un plus grand nombre de personnes d'y avoir accès;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 35 150 $ effectuée par la Corporation de développement de l'étang Burbank auprès du Fonds de développement du territoire– Fonds régional pour un projet totalisant 68 394 $;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention au Fonds de développement du territoire - Fonds régional représente 51 % du projet;

CONSIDÉRANT les limites budgétaires du Fonds de développement du territoire – Fonds régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources accepte le projet *FDT-2016-B Modification d'une passerelle accessible aux personnes à capacité physique restreinte ainsi qu'aux familles* présenté par la Corporation de développement de l'étang Burbank pour un montant maximum de 25 000 $, ou correspondant à un apport maximal de 36 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe FDT– Fonds régional;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (12 500 $) lors de l'adoption du projet
- 50 % (12 500 $) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (12 500 $) lors de l'adoption du projet
- 30 % (7 500 $) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (5 000 $) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2016-04-9507
RECONDUCTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS POUR L'AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT la reconduction de l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, la MRC des Sources a l'obligation d'élaborer une politique de soutien au développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-10-9314 par laquelle la MRC des Sources a adopté la Stratégie de développement territoriale;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-10-9316 par laquelle la MRC des Sources a adopté une Politique de soutien au développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie;

CONSIDÉRANT l'article 51 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires qui stipule l'obligation pour la MRC des Sources d'avoir une Politique de soutien au développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée à la Politique de soutien au développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources reconduise la Politique de soutien au développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie de la MRC des Sources;

QUE la MRC des Sources transmette une copie de la résolution au ministre, en respect des modalités prévues à l'article 51 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL
Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Aucun sujet.

Formules Municipales - No 3614-Pfst (FLA 793)

INITIALES DU PRÉFET

94

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-04-9508
REDDITION DE COMPTE – MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME 2015-2016

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a réalisé l'entente de service avec le Centre local d'emploi d'Asbestos pour agir à titre d'organisme coordonnateur de la mesure Soutien au travail autonome (STA) pour l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la MRC s'était engagée à déposer une reddition de compte au plus tard trois mois (90 jours) suivant la fin de l'entente de service.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit autorisé à signer la reddition de compte de l'entente de service de la mesure Soutien au travail autonome 2015-2016 à déposer au Centre local d'emploi d'Asbestos.

Adoptée.

2016-04-9509
RECONDUCTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la reconduction de l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, la MRC des Sources a l'obligation d'élaborer une Politique de soutien aux entreprises (résolution 2015-10-9315);

CONSIDÉRANT la résolution 2015-10-9314 par laquelle la MRC des Sources a adopté la Stratégie de développement territoriale;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-10-9315 par laquelle la MRC des Sources a adopté une Politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT l'article 51 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires qui stipule l'obligation pour la MRC des Sources d'avoir une politique de soutien aux entreprises en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée à la Politique de soutien aux entreprises de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le conseil de la MRC des Sources reconduise la Politique de soutien aux entreprises de la MRC des Sources;

QUE la MRC des Sources transmette une copie de la résolution au ministre, en respect des modalités prévues à l'article 51 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET

95

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Formu... - Municipales - No 3014-Préf (FLA 79)

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

DÉPART DE M. CLAUDE DUPONT, REPRÉSENTANT MRC – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSBESTOS

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil de la démission de M. Claude Dupont, représentant de la MRC des Sources au conseil d'administration de Transbestos. M. Grimard remercie M. Dupont pour sa contribution.

2016-04-9510
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MRC - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSBESTOS

CONSIDÉRANT la démission de M. Claude Dupont, représentant de la MRC des Sources au conseil d'administration de Transbestos;

CONSIDÉRANT l'entente pour le partenariat pour la prestation de service en transport adapté et en transport collectif sur le territoire de la MRC des Sources entre la MRC des Sources et Transbestos, en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'article 4 de ladite entente prévoit que le conseil d'administration du mandataire est composé de sept (7) membres votants, dont quatre (4) administrateurs sont désignés par la MRC;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Bellerose, citoyen de Saint-Camille, a démontré un intérêt pour représenter la MRC des Sources au conseil d'administration de Transbestos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources désigne M. Pierre Bellerose pour la représenter au sein du conseil d'administration de Transbestos.

Adoptée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

L'aménagiste, M. Philippe LeBel, informe les membres du conseil que, dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement, la tournée des municipalités est en cours depuis le mois de mars; la dernière municipalité sera rencontrée en mai. Les rencontres avec les municipalités, les membres des conseils et les fonctionnaires impliqués permettront d'obtenir les informations suivantes contenues dans un questionnaire qui leur a été remis, soit :

- Les besoins et les perspectives de développement urbain pour répondre aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation;
- Les éléments structurants et attractifs de leur territoire;
- Leurs enjeux, problématiques particulières, perceptions du développement local, compréhensions du positionnement dans la région, perspectives de développement, etc.

À la suite de cette tournée des instances de la MRC et des municipalités, M. Lebel rédigera le bilan de la tournée des municipalités qui servira d'intrant dans la révision du schéma.

INITIALES DU PRÉFET
96
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

DOSSIER AMÉNAGEMENT
Aucun sujet.

GESTION RÉSEAU ROUTIER
Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE
Aucun sujet.

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)
Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2016-04-9511
DROIT D'ACCÈS AU LOGICIEL CAUCA – MUNICIPALITÉ DE ST-ADRIEN

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 201603-052 de la Municipalité de Saint-Adrien demandant à la MRC des Sources de procéder à l'entrée et la mise à jour des données pour l'utilisation du logiciel CAUCA;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable de la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC peut permettre à une municipalité de prendre en main l'entrée de données et la mise à jour du logiciel CAUCA;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien est desservie par la Régie des 3 Monts en ce qui concerne la protection incendie de son territoire;

CONSIDÉRANT que la résolution 201603-052 stipule une demande afin que la MRC autorise la Régie des 3 Monts à effectuer l'entrée de données et la mise à jour du logiciel CAUCA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte les deux demandes de la Municipalité de Saint-Adrien telles que décrites dans la résolution 201603-052, soit :

- permettre à la Municipalité de Saint-Adrien de prendre en main l'entrée de données et la mise à jour du logiciel CAUCA;

- autorise la Régie des 3 monts à effectuer l'entrée de données et la mise à jour du logiciel CAUCA.

QUE la MRC des Sources effectue annuellement un suivi auprès de la Régie des 3 Monts concernant les entrées de données et de mises à jour du logiciel CAUCA, puisque celle-ci est responsable de la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sur son territoire.

Adoptée.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE– FORMATION POMPIER VOLONTAIRE VOLETS 1 ET 3

La chargée de projets en environnement et coordonnatrice en sécurité incendie, Mme Dominique Ratté, informe les élus sur la redistribution des subventions reçues du ministère de la Sécurité publique. Pour la formation Pompier 1 dans le volet 1 du programme d'aide financière, la Ville de Danville a reçu la subvention autorisée pour la formation d'un candidat. De plus, la Ville

d'Asbestos a reçu une subvention du programme volet 3 pour le remboursement de formations spécifiques.

2015-04-9512
RETRAIT LICENCE PREMIÈRE LIGNE, REDIVISION DES FRAIS ADMINISTRATIFS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 201603-056 de la Municipalité de Saint-Adrien demandant à la MRC des Sources le droit de se retirer de la licence Première Ligne et que les frais d'entretien 2016 du logiciel leur soient remboursés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien est desservie par la Régie des 3 Monts en ce qui concerne la protection incendie de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Régie des 3 Monts utilise un autre logiciel pour la gestion de leur prévention en matière de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de St-Adrien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accepte la demande de la Municipalité de Saint-Adrien de se retirer de la licence Première Ligne et que les frais d'entretien 2016 du logiciel leur soient remboursés;

QUE les frais d'entretien du logiciel Première ligne soient divisés en part égale entre les municipalités de :

Saint-Camille
Ham-Sud
Wotton
Saint-Georges-de-Windsor

QUE cette demande soit effective à partir de cette année, 2016, et pour les années à venir.

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE, 24 MAI 2016

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources se tiendra le 24 mai 2016, à 13 h 30, à Ham-Sud.

2016-04-9513
PROJET DE DESSERTE RÉCRÉOTOURISTIQUE RÉGIONALE ET DÉROGATION AU PLAN D'ORGANISATION DES RESSOURCES POLICIÈRES

CONSIDÉRANT l'importance que les citoyens de la MRC des Sources attachent à la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, propose un projet régional de desserte récréotouristique visant à améliorer la sécurité des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a démontré qu'une modulation de 78 heures de présence policière, au cours de l'année 2016-2017, est souhaitable afin de dégager du temps pour permettre la réalisation de cette desserte et nécessaire

Formule municipales - No. 2014-Pfst (FLA 79a)

afin de pouvoir augmenter la présence policière lors de périodes favorables à la visibilité et aux interventions policières sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que ladite modulation sera planifiée par le directeur de poste et pourrait avoir parfois pour effet d'amener des ajustements au seuil minimum tel qu'établi dans le plan d'organisation des ressources policières;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec prévoit fournir pour 2016-2017 des résultats équivalents à ceux de l'année 2015-2016, au niveau de la desserte récréotouristique et au niveau des activités de présence, de visibilité et d'intervention policière sur le réseau routier de la MRC, à partir des heures de présence policière qui auront été modulées;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec prévoit compenser les postes MRC concernés, pour l'absence sur leurs unités respectives, des membres qui seront affectés à la desserte récréotouristique régionale, soit par l'attribution de crédits budgétaires, par l'ajout occasionnel d'effectifs et/ou par des périodes supplémentaires d'intervention sur le territoire réalisées par des patrouilleurs provenant de la desserte récréotouristique régionale ou autres;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des unités limitrophes de la Sûreté du Québec apportera leur soutien afin de diminuer les impacts de la modulation des heures de patrouilles pouvant avoir affectés le seuil minimum;

CONSIDÉRANT que le projet débutera à compter du mois de mai 2016 pour se terminer à la fin du mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT que le projet pourra être prolongé d'année en année à la convenance des parties concernées;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, District de l'Estrie, présentera un bilan du projet au plus tard en juin 2017 par les directeurs de poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité de sécurité publique au conseil de la MRC des Sources, lors de sa rencontre du 5 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources appuie le projet de desserte récréotouristique régionale et accepte en conséquence les dérogations mineures au respect du seuil minimum qui en découleront tel que prévu par le directeur de poste;

QUE le projet de desserte récréotouristique régionale et dérogation au plan d'organisation des ressources policières soit conditionnel à la reconduction du projet récréotouristique de l'Estrie;

D'envoyer également copie de la présente au Commandant de la Région Estrie/Centre-du-Québec, Monsieur Claude Desgagnés.

Adoptée.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT

2016-04-9514
SITE D'ENFOUISSEMENT
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2016;

INITIALES DU PRÉFET

99

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 mars 2016 soit et est approuvé.

Adoptée.

SITE D'ENFOUISSEMENT
ÉTAT COMPARATIF AU 31 MARS 2016

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2016 du Site d'enfouissement.

EAU
Aucun sujet.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)
Aucun sujet.

RÉCUPÉRATION
Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYEN

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite le citoyen dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

MRC FINANCES

2016-04-9515
MRC DES SOURCES
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 mars 2016 soit et est approuvé.

Adoptée.

2016-04-9516
MRC DES SOURCES
LISTE DES CHÈQUES DU 1ER MARS AU 31 MARS 2016

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1er mars au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

Formule - Municipales - No 3014-Pfst (FLA 793)

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201600162 à 201600268 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 325 673,35 $.

Adoptée.

MRC DES SOURCES
ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2016

Le préfet, M. Hugues Grimard, dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2016 de la MRC des Sources.

AVENIR D'ENFANTS

2016-04-9517
AVENIR D'ENFANTS
ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 29 février 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'état des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 29 février 2016 soit et est approuvé.

Adoptée.

2016-04-9518
AVENIR D'ENFANTS
LISTE DES CHÈQUES DU 1ER FÉVRIER AU 29 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes pour la période du 1er février au 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201600084 à 20160009082 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 4 009,49 $.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2016-04-9519
DÉMISSION DE L'AGENTE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION, MME MARIE-ÈVE MORIN

CONSIDÉRANT la démission de Mme Marie-Ève Morin, au poste d'agente de communication et de promotion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte la démission de Mme Marie-Ève Morin, en date du 15 avril 2016.

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET

101

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2016-04-9520
APPEL À CANDIDATURES, POSTE D'AGENTE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION

CONSIDÉRANT la démission de l'agente de communication et de promotion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à un appel à candidatures pour combler le poste d'agente de communication et de promotion;

QUE le comité de sélection soit formé de MM. Pierre Therrien, Benoît Bourassa, Frédéric Marcotte et Mme Louise Beaudoin.

Adoptée.

2016-04-9521
APPEL À CANDIDATURES, POSTE DE GÉOMATICIEN

CONSIDÉRANT la résolution 2016-03-9491 par laquelle la MRC des Sources a accepté la démission du géomaticien, M. Gabriel Landry;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à un appel à candidatures pour combler le poste de géomaticien;

QUE le comité de sélection soit formé de MM. Michel Plourde, Georges St-Louis, Frédéric Marcotte et Philippe LeBel.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION

2016-04-9522
DÉFI HANDICAP – BRUNCH PRINTANIER, LE 15 MAI 2016

CONSIDÉRANT l'invitation de Défi Handicap à participer à son deuxième brunch printanier qui aura lieu dimanche le 15 mai 2016;

CONSIDÉRANT que cette activité de financement vise à offrir du répit aux familles d'enfants avec un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de huit (8) billets, au coût de 15 $ chacun, pour le brunch printanier de Défi Handicap.

Adoptée.

2016-04-9523
SOUTIEN À L'ENSEMBLE VOCAL L'ESCAOUETTE, CONCERT DE NOËL

CONSIDÉRANT le projet de concert de Noël avec M. Marc Hervieux présenté par l'Ensemble vocal l'Escaouette dans le cadre de ses activités de financement;

Formules Municipales - No 3614-Pist (FLA 793)

CONSIDÉRANT que l'Ensemble vocal l'Escaouette dessert tout le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que l'Ensemble vocal l'Escaouette fait une demande d'achat de billets pour chacune des municipalités de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à offrir un spectacle de qualité professionnelle contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de la population et à l'amélioration de l'image de la région;

CONSIDÉRANT que l'achat de 2 billets par municipalité ainsi que de 4 billets pour la MRC des Sources correspond à une valeur de 800 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources procède à l'achat de 20 billets pour une valeur totalisant 800 $;

QUE la distribution des billets parmi les conseillers s'effectue de la façon suivante, deux (2) billets par municipalité et quatre (4) billets pour la MRC des Sources.

Adoptée.

2016-04-9524
RÉSEAU INFORMATION MUNICIPALE, RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT 2016

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de renouvellement 2016 du bulletin informatisé quotidien « Le réseau d'information municipale »;

CONSIDÉRANT que ce bulletin comporte plusieurs nouvelles directement liées aux dossiers traités par la MRC et aux divers mandats de ses employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la MRC renouvelle son abonnement pour 2016 du bulletin informatisé quotidien « Le réseau d'information municipale », au montant de 525 $.

Adoptée.

2016-04-9525
TOURNOI DE GOLF DU MAIRE D'ASBESTOS, LE 27 MAI 2016

CONSIDÉRANT l'activité du tournoi de golf bénéfice du maire d'Asbestos le vendredi 27 mai 2016 au Club de golf Royal Estrie d'Asbestos;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de ce tournoi iront aux organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. René Bourassa

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets (golf et souper) pour que soit représentée la MRC des Sources lors de ce tournoi;

QUE les coûts d'inscriptions au montant de 90 $ par inscription soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions relations publiques ».

Adoptée.

INITIALES DU PRÉFET

103

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2016-04-9526
ALLOCATION DE DÉMÉNAGEMENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, a fait l'acquisition d'une propriété sur le territoire de la MRC des Sources, soit à Asbestos;

CONSIDÉRANT qu'un montant forfaitaire au montant de 1000 $ sera remis à M. Frédéric Marcotte pour défrayer une partie des coûts de son déménagement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources verse un montant forfaitaire au montant de 1000 $ à M. Frédéric Marcotte pour défrayer une partie des coûts de son déménagement sur le territoire de la MRC des Sources.

Après la proposition du conseiller M. Pierre Therrien et l'appui du conseiller M. Jean Roy, le conseiller M. Michel Plourde demande le vote.

Le résultat du vote est le suivant :

	VOIX		POPULATION	
	Pour	Contre	Pour	Contre
Hugues Grimard, Asbestos	7 voix		6 842	
Michel Plourde , Danville		5 voix		3 917
Pierre Therrien, Saint-Adrien	2 voix		509	
Benoît Bourassa, Saint-Camille	2 voix		511	
René Perreault, Saint-Georges-de-Windsor	2 voix		930	
Georges St-Louis, Ham-Sud	2 voix		215	
Total	**15 voix**	**5 voix**	**9 007**	**3 917**

Le préfet M. Hugues Grimard ayant voté en faveur de la proposition, cette dernière est adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité.

2016-04-9527
SYMPOSIUM DES ARTS DE DANVILLE, SOUPER BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper bénéfice du Symposium des arts de Danville le 6 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT que les bénéfices de cet événement iront à l'organisation de la 18e édition du Symposium qui aura lieu du 2 au 5 septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

D'autoriser l'achat de deux (2) billets pour que soit représentée la MRC des Sources;

QUE le coût du billet au montant de 75 $ taxes incluses soient pris à même le poste budgétaire « Réceptions, relations publiques ».

Adoptée.

Formules Municipales - No 3614-Pfst (FLA 75-)

INITIALES DU PRÉFET

104

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

MRC IMMEUBLE

IMMEUBLE 309 CHASSÉ (MRC)

2016-04-9528
OCTROI MANDAT GRÉ-À-GRÉ – SERVICE PROFESSIONNEL D'ARCHITECTURE POUR LA RÉFECTION DU TOIT ET DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ENTRETOIT

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit retenir des services professionnels d'architecture pour la réfection du toit et du mur de soutènement de l'entre toit pour l'immeuble 309 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de réalisation de plans et devis définitifs d'architecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure une entente gré-à-gré de moins de 25 000 $ taxes incluses avec la firme Jubinville et Associés Architectes pour des plans et des devis pour les travaux de réfection du toit et du mur de soutènement de l'entre toit.

Après la proposition du conseiller M. René Perreault et l'appui du conseiller M. Georges St-Louis, le conseiller M. Michel Plourde demande le vote.

Le résultat du vote est le suivant :

	VOIX		POPULATION	
	Pour	Contre	Pour	Contre
Hugues Grimard, Asbestos	7 voix		6 842	
Michel Plourde , Danville		5 voix		3 917
Pierre Therrien, Saint-Adrien	2 voix		509	
Benoît Bourassa, Saint-Camille	2 voix		511	
René Perreault, Saint-Georges-de-Windsor	2 voix		930	
Georges St-Louis, Ham-Sud	2 voix		215	
Total	**15 voix**	**5 voix**	**9 007**	**3 917**

Le préfet M. Hugues Grimard ayant voté en faveur de la proposition, cette dernière est adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité.

2016-04-9529
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉFECTION DU TOIT ET DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ENTRETOIT

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est propriétaire de l'immeuble sis au 309 rue Chassé, Asbestos;

CONSIDÉRANT que deux parties de la toiture de l'immeuble 309 ont atteint la fin de leur vie utile;

CONSIDERANT également que des joints de mortier se sont détériorés et que certains éléments de maçonnerie menacent de se détacher dû à un mur de brique de l'entre toit qui est instable;

INITIALES DU PRÉFET
105
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection du toit et d'un mur de soutènement de l'entre toit sont nécessaires cette année;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT l'article 14 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC est contrainte de procéder par un appel d'offre sur invitation afin d'octroyer le contrat de réfection du toit et d'un mur de soutènement de l'entre toit de l'immeuble sis au 309 rue Chassé, Asbestos, appartenant à la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT la nécessité de préparer un cahier des charges et les devis techniques pour la réalisation des travaux de réfection du toit et d'un mur de soutènement de l'entre toit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la MRC des Sources :

- Mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à produire ou faire produire un cahier des charges accompagné de l'ensemble des plans et devis techniques pour l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de réfection du toit et d'un mur de soutènement de l'entre toit de l'immeuble sis au 309 rue Chassé, Asbestos, appartenant à la MRC des Sources ;
- Mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'appel d'offres sur invitation.

Adoptée.

2016-04-9530
OCTROI MANDAT GRÉ-À-GRÉ – SERVICE PROFESSIONNEL D'ARCHITECTURE POUR LA RÉFECTION DE LA FAÇADE

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit retenir des services professionnels d'architecture pour la réfection de la façade de l'immeuble 309 ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré-à-gré afin d'octroyer le contrat de réalisation de plans et devis définitifs d'architecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, à conclure une entente gré-à-gré de moins de 25 000 $ taxes incluses avec la firme Jubinville et Associés Architectes pour des plans et des devis pour des travaux de réfection de la façade de l'immeuble 309.

Après la proposition du conseiller M. Benoît Bourassa et l'appui du conseiller M. Jean Roy, le conseiller M. Michel Plourde demande le vote.

Formules Municipales - No 5614-Pfst (FLA 795)

INITIALES DU PRÉFET
106
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Le résultat du vote est le suivant :

	VOIX		POPULATION	
	Pour	Contre	Pour	Contre
Hugues Grimard, Asbestos	7 voix		6 842	
Michel Plourde , Danville		5 voix		3 917
Pierre Therrien, Saint-Adrien	2 voix		509	
Benoît Bourassa, Saint-Camille	2 voix		511	
René Perreault, Saint-Georges-de-Windsor	2 voix		930	
Georges St-Louis, Ham-Sud	2 voix		215	
Total	**15 voix**	**5 voix**	**9 007**	**3 917**

Le préfet M. Hugues Grimard ayant voté en faveur de la proposition, cette dernière est adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité.

IMMEUBLE 600 GOSSELIN (POSTE DE POLICE)
Aucun sujet.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116
Aucun sujet.

VARIA
Aucun sujet.

2016-04-9531
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Georges St-Louis propose la levée de la séance à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier